



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le premier juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet : CIMETIERE COMMUNAL : ACTUALISATION DES TARIFS	Délibération n° 2022.06.01.054
--	---------------------------------------

Rapporteur : Pascal PAQUELET

Il est exposé aux membres de l'assemblée de délibérer afin de réviser les tarifs des concessions du cimetière et de créer des tarifs pour les emplacements dédiés aux cavurnes.

NATURE DES EMPLACEMENTS	PRIX DES CONCESSIONS EN EUROS	
	15 ANS	30 ANS
Case de columbarium	200	400
Concession Caverne 0,49 m ² (70 cm X 70 cm)	200	400
Concession de 3 m ² Avec fosse maçonnée ou en pleine terre	200	400
Concession de 6 m ² Pierre tombale ou caveau	400	800
Concession de 9m ² Pierre tombale ou caveau	600	1200
Caveau provisoire Gratuit pendant 2 mois, au-delà, le tarif est dû en début de mois La durée maximum d'utilisation du caveau provisoire est fixée à 6 mois	30 € par mois	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Adoptent les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures



Membres en exercice : 29 Membres présents : 23 Absents excusés Représentés : 6 Absent : 0 Date convocation et affichage : 24 mai 2022 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 13 JUIN 2022	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Isabelle BESSIERES, Patrice RENARD, Pascal BARCENAS, Christine LAFON, Didier GALAUP, Xavier MOÛLIGNEAU, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE. Étaient excusés représenté(es) : N. MARCHIPONT (pouvoir B. DEVAY), T. MORENO (pouvoir à X. MOULIGNEAU), O. DESPRINCE (pouvoir P. PAQUELET), E. LOUBET (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), T. GRANIER (pouvoir à S. IZQUIERDO), Guy BUSIDAN (pouvoir à G. DENEUVILLE). Absent : / Secrétaire de séance : Tanguy THEBLINE
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>